

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 02.02.2019

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le 2 février à 20 h 30, le conseil municipal régulièrement convoqué dans la salle de la mairie s'est réuni en session ordinaire

Il y avait 7 membres présents :

**Présents : Mr GUILLIN, Mr COSTON, Mme MASSACRIER, Mme TRAPEAU, Mr ROLLAND, Mr BERTUEL, Mme CHAMILLARD.**

**Absents :**

**Président de séance : Mr Dominique GUILLIN**

**Secrétaire de séance : Mme MASSACRIER**

Dominique GUILLIN, Maire, ouvre la séance à 20 h 30.

### **1/ Approbation du précédent compte-rendu**

Le compte rendu du 9 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents lors du dernier conseil.

### **2/ Demande de subvention DETR 2019 pour le projet du bâtiment de l'ancienne épicerie**

Monsieur le Maire explique que dans un premier temps la Commune avait fait réaliser une étude de faisabilité par l'Atelier KARR concernant la réhabilitation du bâtiment de l'épicerie.

Il rappelle que lors du conseil municipal du 13 janvier 2018, le Conseil Municipal a choisi le scénario 2 c'est-à-dire la remise en état seulement du rez-de-chaussée pour un budget estimatif de 347.000 € et de lancer un appel à projet de la maîtrise d'œuvre pour ce scénario.

Il en résulte qu'à la suite de l'étude détaillée faite par le cabinet MSL Architectes, choisi pour réaliser cette maîtrise d'œuvre, le montant des travaux est estimé à 264.000 € HT.

Monsieur le Maire indique que nous avons demandé la notification de la subvention retenue par la Région au titre du Contrat Ambition Région d'un montant de 64.000 € HT incluant l'étude.

Monsieur le Maire indique également que nous avons reçu la notification du Département au titre de l'enveloppe territorialisée pour un montant de 34.000 € HT, étude comprise.

Monsieur le Maire rappelle que nous avons obtenu une aide de l'Etat au titre de la DETR 2018 pour un montant de 7.061 € représentant 20 % de l'étude.

Monsieur le Maire propose au Conseil de demander au titre de la DETR 2019 une aide de 30 % sur un montant de travaux de 264.000 €.

## **DELIBERATION**

**Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide au titre de la DETR 2019 pour le projet des travaux du bâtiment de l'ancienne épicerie, suite à l'accord déjà donné par le Conseil Municipal pour les travaux relatifs au scénario 2 de l'étude de faisabilité, et des subventions déjà accordées,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention,**
- **DIT que les crédits seront inscrits au budget 2019.**

### **3/ Adhésion au SAGE (SIEL)**

Monsieur le Maire explique que concernant les travaux de réhabilitation du rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne épicerie, certains travaux ; isolation – remplacement des menuiseries – remplacement du chauffage gaz liquéfié par une pompe à chaleur ; sont éligibles à des subventions et des certificats d'économie d'énergie et que pour en bénéficier, il est préférable de confier la gestion de ces dossiers d'économie d'énergie au SIEL, en adhérant au SAGE.

L'adhésion au SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Energétique) sera faite pour 6 ans et ne prendra effet qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020, date à laquelle nous ferons une demande officielle de subvention au titre du « Contrat Révolution » et qu'en cas de commencement des travaux sur 2019, nous demanderons une dérogation pour commencer les travaux et quand même prétendre à la subvention.

Monsieur le Maire indique que la cotisation annuelle est de 130 €, cotisation révisable chaque année selon la population INSEE et indexée annuellement selon les évolutions des agents du Pôle SAGE.

Monsieur le Maire indique que le rendez-vous avec le SIEL ayant été reporté, la délibération sera prise lors d'un prochain Conseil.

### **4/ Consultation du PLH (Programme Local de l'Habitat)**

## **DELIBERATION**

Par délibération du 21 mars 2017, Loire Forez agglomération a lancé l'élaboration d'un programme local de l'habitat à l'échelle des 88 communes du territoire. Ce document stratégique de programmation définit l'ensemble de la politique locale de l'habitat à l'échelle intercommunale pour une durée de 6 ans. Ce programme local de l'habitat a été arrêté en conseil communautaire de Loire Forez agglomération le 13 novembre 2018.

Ce programme comprend de nombreuses actions en faveur notamment de la modernisation du parc de logements existants, de la création d'une offre accessible en vue de faciliter les parcours résidentiels et de la redynamisation des centres-bourgs/villes afin d'améliorer la qualité de vie. Il représente un investissement important pour l'agglomération, à hauteur de 13 millions d'euros sur 6 ans.

Conformément à l'article L 302-2 du code de la construction et de l'habitation, « le projet de programme local de l'habitat, arrêté par l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, est transmis aux communes (...) qui disposent d'un délai de deux mois pour faire connaître leur avis ».

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir émettre un avis favorable sur le programme local de l'habitat arrêté en conseil communautaire de Loire Forez agglomération le 13 novembre 2018.

**Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 4 voix pour et 3 abstentions,**

**- EMET un avis favorable au programme local de l'habitat arrêté en conseil communautaire de Loire Forez agglomération le 13 novembre 2018.**

## **Questions diverses**

### **Signature convention RPI**

Monsieur le Maire fait lecture de la convention signée entre les RPI SAIL LEIGNEUX et LES DEBAT ST LAURENT ET L'HOPITAL ainsi qu'avec l'Académie signée le 17 janvier 2019 pour 3 ans avec une prise d'effet en septembre 2019.

### **Avancement travaux Maison des Associations**

Monsieur le Maire informe le Conseil que nous avons réceptionné les travaux et que nous n'avons plus qu'à mettre en place les rideaux et procéder au nettoyage et qu'il envisage de procéder à l'inauguration des locaux aux beaux jours après prise de contact avec les représentants des financeurs.

### **Travaux du réseau d'eau**

Monsieur le Maire fait le point sur les travaux gardés en régie par la commune et ceux qui seront fait par les entreprises.

### **Locataire**

Monsieur le Maire informe qu'une locataire a donné son désistement et que le local est remis à la location.

### **Règlement de l'eau**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil une réunion de travail concernant le règlement de l'eau qu'il convient de faire évoluer pour tenir compte des travaux qui seront réalisés.

Après remise à plat du règlement de l'eau et validation par le SATEP du Département, une délibération devra être prise pour l'adopter.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 h 15.

**Mr GUILLIN**

**Mr COSTON**

**Mme MASSACRIER**

**Mme TRAPEAU**

**Mr ROLLAND**

**Mr BERTUEL**

**Mme CHAMILLARD**